



Titre de sejour expiré que faire?

Par **housen75**, le **23/11/2009** à **13:10**

Bonjour,

Je suis étudiant en France depuis 4 ans. J'ai aménagé à Paris cette année pour poursuivre mes études en licence commerce international.

Je suis à la recherche d'un emploi à temps partiel pour pouvoir acquérir une expérience professionnelle.

J'ai passé 3 tests de recrutement pour une entreprise dans laquelle j'ai été accepté, hier au moment de la signature du contrat le recruteur s'est rendu compte que mon titre de séjour est expiré depuis le 02.11.09 j'ai un rendez-vous pour le renouvellement le 16.12.09. J'ai pris ce rendez-vous en Septembre à mon arrivée à Paris. Mon employeur veut avoir la certitude qu'il peut m'embaucher il veut me recruter à partir de la semaine prochaine que puis-je faire? à la préfecture il ne veulent pas m'entendre.

Je vous remercie par avance

Housen

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **14:39**

[fluo]Service juridique de l'Association ADATE[/fluo]

5, place Sainte-Claire 38000 Grenoble

tél. : 04 76 44 92 71 • fax : 04 76 63 80 10

service.juridique@adate.org

[fluo]GISTI[/fluo]

3, Villa Marcès

75011 Paris
01 43 14 84 84

[fluo]CIMADE[/fluo]
64, Rue Clisson, Paris - 01 45 55 22 10

Bonjour, appelez ces Associations et exposez leur votre problème, ils vous aideront à trouver une solution, bon après-midi à vous.

Par **houssen75**, le **23/11/2009** à **17:09**

ils n'ont pu rien faire monsieur je ne sais pas quoi faire je pense que l'entreprise va pas m'attendre jusqu'à mon rendez-vous...

Je suis vraiment déçu je voulais vraiment travailler dans cette entreprise.